

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 26/09/2024 - 12272 - 2020 B 00496 - 880 285 853 - SANTORIN PARTICIPATIONS

SANTORIN PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 89.499.227 euros
Siège social : Arteparc Fuveau — Bâtiment D, 29, allée Saint-Jean — La Barque 13710 Fuveau
880 285 853 R.C.S. Aix-en-Provence
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 JUILLET 2024

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

(Délibération sur le maintien du mandat du co-Commissaire aux comptes de la Société suite à un apport partiel d'actifs)

L'Assemblée Générale, connaissance prise (i) des statuts de la Société et (ii) de la lettre de la société Exelmans Audit et Conseil en date du 24 février 2024,

décide de ne pas maintenir le mandat de co-Commissaire aux comptes de la société Exelmans Audit et Conseil à la suite de l'apport partiel d'actif intervenu au profit de la société Exelmans Audit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouveau co-Commissaire aux Comptes)

L'Assemblée Générale, en conséquence de la précédente résolution, connaissance prise (i) du procès-verbal des décisions du Conseil de Surveillance de la Société du 27 mars 2024 et (ii) de la lettre d'acceptation des fonctions de Deloitte & Associés en qualité de co-Commissaire aux comptes de la Société,

décide de nommer :

- Deloitte & Associés, société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 euros, ayant son siège social 6, place de la Pyramide — 92908 Paris La Défense cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 572 028 041 .

en qualité de co-Commissaire aux comptes, et ce, pour la durée du mandat d'Exelmans Audit et Conseil restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de la Société relatifs à l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026.

Deloitte & Associés, représentée par Monsieur Hugues Desgranges, a déclaré par avance accepter ses fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme par

Le Président
Monsieur Patrice Taisson

DocuSigned by:
Patrice Taisson
44909CA2D8744C7...